

**La gouvernance de la migration de
main-d'œuvre dans un monde du
travail en pleine mutation**

**Michelle Leighton
Organisation internationale du Travail**

**Réunions régionales du FMMD
Mai 2020**

Vue d'ensemble



International
Labour
Organization

- 1. Évolution de la migration de main-d'œuvre**
- 2. Défis de gouvernance**
- 3. Vers un avenir meilleur**



Les travailleurs migrants contribuent au développement



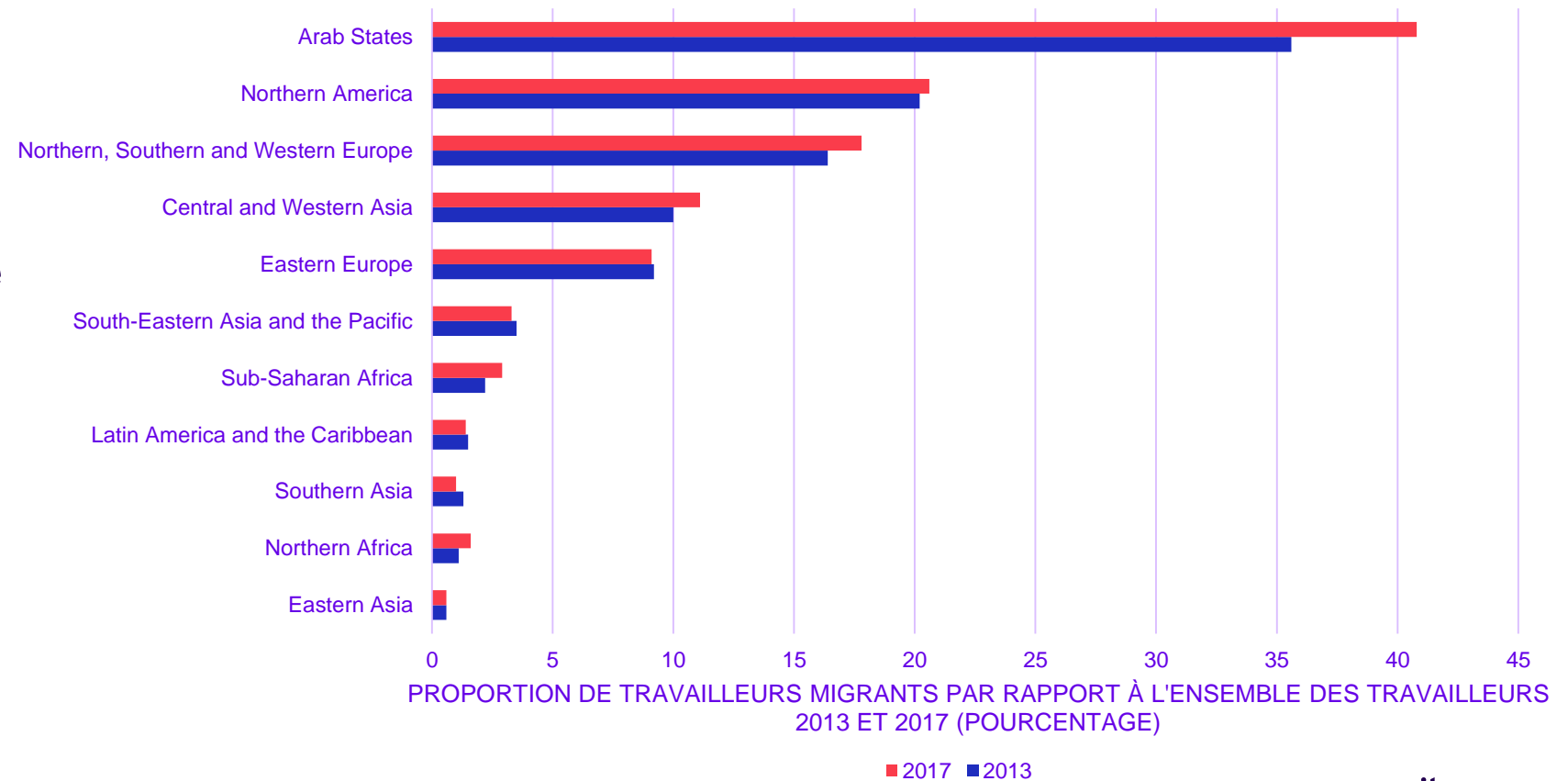
International
Labour
Organization

L'OIT estime à 164 millions le nombre de travailleurs migrants

68 millions sont des travailleuses migrantes

9% d'augmentation en quatre ans

11,5 millions de travailleurs domestiques migrants





International
Labour
Organization

COVID-19 : Sortir de la crise

Si le Covid-19 ne fait pas de discrimination, ses impacts, si !

2,2 milliards de travailleurs affectés,
soit 68% de la main-d'œuvre mondiale

1,6 milliards de travailleurs de
l'économie informelle significativement
affectés

305 millions d'emplois à temps plein
détruits au 2^{ème} trimestre 2020
(estimation)



**Travailleurs migrants occupant
des emplois essentiels**

Soins et services à la personne

+ de 73% des travailleurs domestiques migrants
sont des femmes

Création possible de 269 millions de nouveaux
emplois dans les soins et services à la personne si
les investissements en éducation, santé et
assistance sociale doublent d'ici 2030.

BTP

De 21% à 89% des emplois de l'économie
informelle en fonction des pays

Production agricole

De nombreux pays dépendent
des travailleurs migrants pour
éviter les pénuries alimentaires



Défis de gouvernance

Régression du travail décent



- Augmentation de la discrimination et de la xénophobie
- Insécurité alimentaire
- Bas salaires, réduction ou non-paiement des salaires
- Aggravation des conditions de travail
- Conditions de vie inappropriées, promiscuité, restrictions de circulation
- Absence de protection sociale
- Augmentation de la violence et du harcèlement
- Retour forcé des migrants

Repenser la gouvernance pour un avenir meilleur



International
Labour
Organization

Les normes, les outils et les orientations de l'OIT jettent les bases d'une approche fondée sur les droits et l'égalité des sexes

Pacte mondial sur les migrations : engagement global des gouvernements et de la société, reconnaissance du rôle des différents acteurs (villes, entreprises, syndicats, société civile, migrants, universités, etc.)



Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 appelle à promouvoir le travail décent dans le cadre de la gouvernance des migrations et souligne l'importance de l'égalité des sexes (cibles 8.7, 8.8 et 10.7 des ODD).



Normes de l'OIT, principes fondamentaux, dialogue social :
Renforcement de la légitimité, de la durabilité
et du partage de la prospérité

Investir dans des migrations de main-d'œuvre équitables



International
Labour
Organization

- Faire de la migration un choix, créer des opportunités de travail décent dans les pays d'origine
- Respecter les droits humains de tous les travailleurs migrants, y compris les droits du travail
- Garantir des pratiques de recrutement équitables et l'égalité de traitement des travailleurs migrants
- Investir dans le développement et la reconnaissance des compétences grâce à l'apprentissage tout au long de la vie
- Faire progresser la coopération, les accords bilatéraux (BLA), les filières légales de migration et l'intégration régionale
- Promouvoir le respect universel des principes et droits fondamentaux au travail
- Favoriser le dialogue social avec les ministères du Travail et les organisations de travailleurs et d'employeurs.



Investir dans la cohérence des politiques et les compétences

La cohérence des politiques de migration, de formation/éducation et d'emploi protège mieux les droits des travailleurs et augmente la productivité des entreprises

Pourquoi investir dans les compétences et l'apprentissage tout au long de la vie ?

Travailleurs : Si les compétences sont reconnues, les travailleurs peuvent accéder à la formation, prétendre à des emplois et salaires en lien avec leurs compétences, et accéder aux filières légales de migration, ainsi qu'aux emplois formels

- **Accès plus équitable au marché du travail, y compris après le retour**

Employeurs : Si les compétences sont reconnues, il est plus facile de trouver du personnel qualifié

- **Recrutement plus juste et plus efficace, meilleure adéquation des compétences aux emplois**

Gouvernement : Lorsqu'elles sont reconnues, les compétences sont formellement intégrées au marché du travail, garantissent la qualité de l'emploi et élargissent le choix des employeurs

- **Amélioration de la productivité et de la qualité des produits et services, mise à profit des compétences**



Investir dans la protection sociale et sa transférabilité



International
Labour
Organization

Pourquoi investir dans la protection sociale et étendre la sécurité sociale aux travailleurs migrants ?



- Protéger les droits humains des travailleurs migrants, y compris les droits du travail, **leur santé, leur sécurité et celle de la société**
- Faciliter **leur mobilité, leur productivité et leur retour** dans le pays d'origine
- Créer des **conditions de concurrence équitables** (réduction de la concurrence déloyale)
- Réduire les distorsions du marché du travail liées au recrutement des travailleurs migrants en tant que main-d'œuvre « bon marché et non protégée »
- Faciliter la **formalisation** du marché du travail
- Possibilité d'**amélioration de la situation financière de la sécurité sociale** : les travailleurs migrants sont souvent des contributeurs nets au cours de leur vie
- Réduire la pression sur **les mécanismes de protection sociale financés par l'impôt (dans les pays d'origine et de destination)**
- Étendre la protection aux **membres de la famille restant à la charge** des migrants dans les pays d'origine
- Renforcer la **cohésion et la stabilité sociales** (réduction des tensions sociales)

Questions à aborder lors de la réunion régionale



International
Labour
Organization

Quelles sont les pratiques à même d'améliorer la gouvernance des migrations de main-d'œuvre dans les domaines suivants ?

- Une approche centrée sur l'humain pour relever les défis de l'avenir du travail chez les migrants.
- Baser l'élaboration de politiques factuelles sur la collecte et le partage des données, l'identification des lacunes statistiques relatives aux migrations et l'utilisation d'outils analytiques.
- Intégrer les politiques de migration de main-d'œuvre aux stratégies nationales d'emploi pour identifier les pénuries de compétences et optimiser les filières légales de migration.
- Mettre en œuvre des programmes innovants d'entrée sur les territoires et de délivrance des visas pour accroître la mobilité de la main-d'œuvre et améliorer sa productivité.
- Créer des politiques migratoires visant à attirer les travailleurs hautement qualifiés.



Sélection de ressources de l'OIT



International
Labour
Organization

- ILO Policy Brief, Protecting migrant workers during the COVID-19 pandemic. Recommendations for Policy-makers and Constituents - 30 April 2020 https://www.ilo.org/global/topics/labour-migration/publications/WCMS_743268/lang--en/index.htm
- ILO Monitor: COVID-19 and the world of work. Third edition, Updated estimates and analysis – 29 April 2020 https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@dgreports/@dcomm/documents/briefingnote/wcms_743146.pdf
- ILO Brief, Social protection responses to the COVID-19 crisis: Country responses and policy considerations -23 April 2020 <https://www.social-protection.org/gimi/RessourcePDF.action?id=56044>
- Initiative de l'OIT sur le recrutement équitable <https://www.ilo.org/global/topics/fair-recruitment/lang--fr/index.htm>
- Compétences et migration <https://www.ilo.org/global/topics/labour-migration/policy-areas/skills-migration/lang--fr/index.htm>
- ILO Global Estimates on International Migrant Workers – Results and Methodology https://www.ilo.org/global/publications/books/WCMS_652001/lang--en/index.htm
- ILO Multilateral Framework on Labour Migration https://www.ilo.org/global/topics/labour-migration/publications/WCMS_178672/lang--en/index.htm
- *Convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949 et Recommandation (no 86) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949*
- *Convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975 et Recommandation (no 151) sur les travailleurs migrants, 1975*





International
Labour
Organization

Merci !

Michelle Leighton

Cheffe du Département de Migration de main-d'œuvre

Organisation internationale du Travail

Genève, Suisse

<https://www.ilo.org/global/topics/labour-migration/lang--fr/index.htm>

